

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant la désignation des membres de la Commission
communautaire des partenariats**

A.Gt 19-03-2020

M.B. 09-04-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables, les articles 40 et 41;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 portant exécution du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables, l'article 36;

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la Commission communautaire des Partenariats pour un terme de 6 ans;

Considérant que les propositions respectent les conditions de désignation prévues par l'article 41 du décret;

Sur proposition de la Ministre de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Pedro FERREIRA MARUM, Directeur général adjoint, est désigné président de la Commission communautaire des partenariats. En cas d'absence, la présidence est exercée par son suppléant, Mme Laure PAYEN.

Mme Laure PAYEN est nommée membre effectif de la Commission communautaire des partenariats et M. Christian BERTEN est nommé membre suppléant.

Les membres désignés au présent article représentent l'administration

Article 2. - Sont désignés membres de la Commission communautaire des partenariats pour l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon représentant la mission d'aide au lien :

Membres effectifs (partenaires agréés)	Membres suppléants (partenaires agréés)
Olivier POLFLIET (Le Chêne Espace rencontre)	Céline STAMATAKIS (Le Chêne Espace rencontre)
Aline DEFLANDRE (Trimurti)	Julien DIMARCO (Trimurti)

Article 3. - Sont désignés membres de la Commission communautaire des partenariats pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles représentant la mission d'aide juridique :

Membres effectifs (Partenaires agréés)	Membres suppléants (Partenaires agréés)
Vinciane GILLET (CAJ Bruxelles)	Cédric DIONSO (CAJ Bruxelles)
Christelle TRIFAUX (Service droit des jeunes)	Sabine VAN BEVER (ASBL Espace Social Télé-Service)

Article 4. - Sont désignés membres de la Commission communautaire des partenariats pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut représentant la mission d'aide sociale :

Membres effectifs (Partenaires agréés)	Membres suppléants (Partenaires agréés)
Raamata THIAM (SLAJ_Tournai)	Florence WANSCHOOR (Charleroi_CAV_CEMJA)
Julie VAN NEIJVERSEEL (ORS Espace Libre)	Christophe BELLET (Résilience Mons)

Article 5. - Sont désignés membres de la Commission communautaire des partenariats pour l'arrondissement judiciaire de Liège représentant la mission d'accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires :

Membres effectifs (Partenaires agréés)	Membres suppléants (Partenaires agréés)
Danièle LECUREUIL (Arpège-Prélude)	Muriel ARNOULD (SEMJA LEPA)
Laurence COCHOUL (SEMJA_Hamoir)	Isabelle VANKERREBROECK (SEMJA_Huy)

Article 6. - Sont désignés membres de la Commission communautaire des partenariats pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg représentant la mission d'aide psychologique :

Membres effectifs (Partenaires agréés)	Membres suppléants (Partenaires agréés)
Agathe WILLAUME (Autre-Lieu Marche-en-Famenne)	Katty DE VliegHER (SAJ Verviers)
Cécile DETHIER (ASJ-Lux)	Sabine VERSAILLES (Aide et Reclassement Huy)

Article 7. - Sont désignés membres de la Commission communautaire des partenariats pour l'arrondissement judiciaire de Namur représentant la mission d'aide à la communication :

Membres effectifs (Partenaires agréés)	Membres suppléants (Partenaires agréés)
Antonio BUONATESTA (Médiate)	Catherine JACQMAIN (Médiate)
Salomé VAN BILLOEN (Médiate)	Laurent GOFFAUX (Médiate)

Article 8. - Sont désignés membres de la Commission communautaire des partenariats pour les organisations syndicales représentatives :

Membres effectifs (Organisation syndicale)	Membres suppléants (Organisation syndicale)
Caroline DELBECQ (SLFP - MJ de Tournai)	Catherine SABLON (SLFP, MJ de Namur)
André LAGNEAUX (CGSP)	

Article 9. - Les membres sont désignés pour une durée de six ans, prenant cours le jour de la signature du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 mars 2020.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY